

Mémoire de la Table des métiers d'art

Conseil de la culture de Québec

1. Mise en contexte

Entre tradition et contemporanéité

Trait d'union privilégié entre l'esprit et la main, l'esthétique et la fonction, les métiers d'art fondent un des socles essentiels de notre patrimoine culturel. Près d'une centaine de métiers différents constituent le champ de pratique des métiers d'art.

La création d'œuvres originales, uniques ou en multiples exemplaires, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression, est exprimée en métiers d'art par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, des textiles, des métaux, de l'argile, de la pierre, du verre, du cuir ou de toute autre matière.

L'œuvre métiers d'art s'exprime par la maîtrise de savoir-faire manuels traditionnels et actuels. Elle met en valeur la matière et son potentiel expressif à l'aide de ces savoir-faire. Elle fait en sorte que les qualités plastiques de l'œuvre en tant qu'objet sont prépondérantes au concept ou à l'idéation de celles-ci et sont au cœur des préoccupations de l'artisan, de la conception à la fabrication.

Elle s'inscrit, d'une part, dans l'espace domestique en interagissant étroitement avec le quotidien des gens, par ses fonctions utilitaires ou décoratives; d'autre part, la fonction esthétique de l'œuvre d'expression en métiers d'art permet à celle-ci d'occuper les lieux de l'espace public et de s'inscrire dans l'historicité de l'art actuel, tout en conservant ses caractéristiques spécifiques liées à la matière et aux savoir-faire.

PIB

Une étude du ministère de la Culture et des Communications sur l'impact économique du secteur de la culture sur le produit intérieur brut (le PIB) établissait que chaque dollar dépensé directement par les entreprises du domaine des métiers d'art entraîne une contribution de 1.70 \$ dans l'ensemble de l'économie québécoise. Il s'agit de la deuxième meilleure performance après l'industrie du cinéma. La culture contribue davantage au produit intérieur brut (PIB) de la province que le secteur de l'extraction minière, pétrolière et gazière

2. Conditions de pratique du milieu des métiers d'art

Le maintien d'ateliers d'artistes et d'artisans à Québec

En 1996, le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire présentait au Comité exécutif de la Ville de Québec le règlement R.V.Q.384 dans le but de créer le programme de subvention ou de crédit de taxe pour favoriser le maintien d'ateliers d'artistes professionnels à Québec. Le programme permettait la compensation du montant de la taxe sur les immeubles non résidentiels payé par un artiste ou un artisan professionnel pour son espace d'atelier pour l'année fiscale précédente en lui versant une subvention d'un montant équivalent à celui de la taxe. Cette initiative de la Ville de Québec a été saluée par les artistes et artisans et la communauté culturelle en général et d'autres municipalités québécoises, telles que Montréal et Lévis qui s'empresment de mettre en place des mesures semblables. À la suite à la fusion des municipalités, ce programme a été modifié en 2003 pour l'étendre sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Ville de Québec. En 2008, la Ville de Québec décide unilatéralement de mettre fin au programme. Depuis, on ne peut que constater l'effritement du parc d'ateliers d'artistes et d'artisans professionnels à Québec et le recul de leurs conditions de pratique professionnelle.

Pour le créateur en métiers d'art, l'accès à un atelier adapté à sa pratique artistique est crucial et indispensable. Malheureusement, depuis l'abolition en 2008 du programme de subvention ou de crédit de taxe pour favoriser le maintien d'ateliers d'artistes à Québec, l'accès à des espaces de création dans les quartiers centraux est de plus en plus difficile et limité. Au cours des dernières années, les taux de taxation sur les immeubles non résidentiels dans la ville de Québec ont grimpé de manière fulgurante. Le coût moyen de la taxe non résidentielle d'un atelier d'artiste est de 1 719.46 \$. Un atelier coûte quatre fois plus cher en taxes non résidentielles qu'une résidence taxée résidentielle. Cette situation contribue fortement à l'appauvrissement et à la précarité des créateurs professionnels, les confine à une vision à court terme de leur pratique et menace la survie de leurs ateliers sur le territoire de la ville. De plus, elle contribue à leur exode vers d'autres villes, dont Montréal qui offre toujours ce soutien.

Recommandation : Afin de soutenir adéquatement la vitalité des créateurs en métiers d'art de la ville de Québec en leur permettant de vivre et de créer à Québec et ainsi, freiner leur exode; afin de contrebalancer les hausses de taxes municipales très élevées des dernières années; afin de stimuler l'établissement de nouveaux créateurs et particulièrement ceux de la relève; afin de rétablir l'équité des conditions de pratiques et des coûts de production entre Québec et d'autres villes dont Montréal; afin de venir compléter adéquatement les programmes de Première Ovation et d'art public de la Ville de Québec; afin de favoriser la vitalité des quartiers centraux et de contribuer au rayonnement de la ville de Québec en tant que capitale culturelle, il est recommandé de remettre en place un programme de subvention ou de crédit de taxe pour favoriser le maintien d'ateliers d'artistes professionnels à Québec.

3. Conditions de diffusion du milieu métiers d'art

MATERIA au cœur de la diffusion des métiers d'art à Québec

Les créateurs en métiers d'art contemporain ont assimilé avec originalité les recherches réalisées, entre autres, dans le domaine des arts visuels actuels, des arts de la scène et du design. Leurs œuvres englobent l'œuvre d'expression tout autant que l'objet utilitaire haut de gamme. Ainsi, les traditionnels salons et galeries ne suffisent plus à témoigner de la richesse de la nouvelle création en métiers d'art, ni de ses pratiques émergentes. La nécessité de diffuser ces créations dans un centre d'exposition dédié à l'excellence et à l'innovation s'est rapidement imposée à Québec, l'un des deux pôles géographiques (avec Montréal) où s'enseignent six des douze disciplines du *DEC-Techniques de métiers d'art*.

Ainsi, en 2000, les objectifs qui ont conduit à la création du Centre MATERIA par la Maison des métiers d'art de Québec étaient de doter le Québec d'un lieu de diffusion des métiers d'art contemporain d'excellence, de contribuer à la reconnaissance des artisans créateurs de Québec et d'ailleurs dans le monde et ainsi favoriser le développement d'un discours autour des pratiques. MATERIA s'impose aujourd'hui comme un lieu essentiel de diffusion, d'interprétation et de réflexion autour de la création d'excellence dans les métiers d'art contemporain. Le haut niveau des expositions, par l'exigence rencontrée des commissaires et la qualité des propositions artistiques, témoigne avec éloquence de la contribution du Centre MATERIA dans la carrière des artisans créateurs et au développement culturel de notre société. Depuis sa création, le Centre MATERIA a exposé quelque 500 artisans créateurs qui ont été sélectionnés par un comité de programmation avec une vision artistique cohérente et toujours soutenue : celle de développer le secteur métiers d'art avec l'œuvre d'expression, en lien étroit avec la maîtrise technique de la matière.

Bien que le centre MATERIA ait reçu l'une des meilleures évaluations du Conseil des arts et des lettres du Québec lors du dernier comité de financement pluriannuel des centres d'artistes autogérés au Québec, son financement au fil des années n'a pas été suffisamment majoré pour lui permettre de maintenir quantitativement son offre de service. Par conséquent, le nombre d'expositions par année a diminué, réduisant ainsi les opportunités pour les artisans créateurs de diffuser leurs œuvres.

Recommandation : afin d'assurer un nombre significatif d'expositions en métiers d'art d'excellence à Québec dans le seul centre de diffusion dédié à cette vocation dans notre région ; afin de permettre à un plus grand nombre d'artisans créateurs de présenter leur travail au grand public ; afin de consolider dans la région un centre de diffusion d'excellence au sein d'une communauté métiers d'art particulièrement dynamique, il est recommandé que le soutien financier au fonctionnement offert à MATERIA soit augmenté de façon récurrente, à la hauteur de 10 000 \$.

4. Financement des métiers d'art

La situation financière inquiétante des écoles ateliers

Les écoles ateliers accréditées sont les seules organisations du milieu des métiers d'art québécois ayant un mandat de recherche, de développement et d'innovation dans ce secteur, en plus de leur mandat de formation initiale. Il importe de permettre aux écoles ateliers d'assurer ce double mandat. Les subventions de soutien aux écoles ateliers sont demeurées sensiblement les mêmes depuis plusieurs années. En contrepartie, les coûts liés à la formation, les frais de fonctionnement et ceux des activités de recherche, de diffusion et de soutien au milieu professionnel n'ont cessé de croître. Cela contribue à maintenir les écoles ateliers dans une situation financière précaire. Ainsi, les écoles ateliers en métiers d'art du Québec, même si elles limitent leurs dépenses, ne parviennent pas à couvrir leurs frais de fonctionnement en formation initiale en recourant uniquement aux subventions que leur génère le mode d'allocation FABES. Pour mener à bien leur mission, celles-ci se voient dans l'obligation d'utiliser d'autres sources de revenus pour contribuer à la mise en œuvre de la formation initiale, notamment une très grande partie ou la totalité du budget dévolu à leur mandat de Centre de recherche de développement et d'innovation (CRDI), menaçant ainsi cette partie cruciale de leur vocation.

Recommandation : Par conséquent, tant et aussi longtemps que la question du financement des écoles ateliers avec le mode d'allocation FABES ne sera pas résolue, les activités de développement, de recherche et d'innovation en métiers d'art à Québec seront compromises. Afin de contrer cet effet néfaste pour le milieu, nous recommandons donc que les écoles ateliers en métiers d'art de Québec aient accès aux subventions du programme de soutien aux projets de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville de Québec*, afin de réaliser leurs activités pour le développement des publics : activités de recherche comme les résidences de création ou les projets de recherche spécifiques, conférences, expositions itinérantes, formations grand public, perfectionnements, etc., car ces activités correspondent, pour la plupart, aux critères du programme.

Toutes ces activités sont essentielles au développement des métiers d'art et nécessitent soit l'acquisition d'équipements spécialisés mineurs, la production d'outils de développement de marchés, des projets d'échanges en réciprocité sur la scène nationale ou internationale, la réalisation d'études se rapportant à une discipline, des aménagements pour l'accessibilité universelle, des missions de prospection ou des participations à des manifestations importantes. Sans un accès au programme de soutien aux projets de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville de Québec* dans le contexte actuel du mode d'allocation FABES, les écoles ateliers de Québec seront dans l'incapacité de remplir leur mandat CRDI, mandat pour lequel il n'existe aucun autre organisme en métiers d'art autre que les écoles ateliers qui pourrait, actuellement, prendre le relais de ce mandat.

Définition de la relève et Première Ovation

La relève artistique telle que définie par la Ville de Québec, correspond peu aux réalités propres à la discipline des métiers d'art et répond mal à ses besoins. Les programmes dédiés à la relève telle que Première Ovation, échappent aux clientèles cibles des métiers d'art. Contrairement à la plupart des autres disciplines artistiques, les étudiants en Techniques des métiers d'art qui arrivent directement du secondaire (Population A) sont en minorité. Selon les statistiques du Centre de formation et de consultation en métiers d'arts – Cégep Limoilou (CFCMA couvrant la période de 2007 à 2012), la majorité des nouveaux étudiants des sept programmes en métiers d'art de niveau collégial offerts à Québec ont fait précédemment des études ou une carrière dans un autre domaine (Population B). Pour la plupart, les individus formant la Population B sont âgés de 35 ans et plus tout en étant la relève en métiers d'art. À titre d'exemple, en 2010-2011, la cohorte du programme *Céramique* ne comptait aucune inscription de la Population A pour 7 inscriptions provenant de la Population B; la cohorte du programme *Joaillerie* comptait 3 inscriptions de type Population A pour 7 de type Population B et la cohorte en *Ébénisterie artisanale*, 7 de type Population A pour 13 de type Population B.

Recommandation : afin de soutenir les artisans de la relève en métiers d'art au même titre que les artistes de la relève des autres disciplines supportés par la mesure Première Ovation, il est recommandé d'inclure le critère « 5 ans et moins de pratique » comme une alternative possible au critère « 35 ans et moins » pour la discipline des métiers d'art. Cette alternative permettrait, dans un souci d'équité, d'élargir l'accès aux bourses du principal programme de la Ville dédié à la relève pour les artisans en début de carrière qui ne peuvent actuellement bénéficier d'aucune aide financière à cette étape cruciale de leur vie professionnelle.

Un soutien en continu

Entre les programmes de soutien financier favorisant l'essor de la relève artistique et ceux réservés aux artistes établis et chevronnés, la clientèle des artistes et artisans en mi-carrière semble négligée. Les mesures consacrées à la relève, telle que Première Ovation s'avèrent très importantes pour le développement du milieu artistique et produisent des résultats probants qui contribuent à l'ensemble de la dynamique culturelle. Toutefois, les options de financement public s'amointrissent significativement pour les artistes en mi-carrière qui jusque-là, soutenus par les programmes de la relève, avaient connu une évolution progressive de leur carrière. L'aide financière diminue abruptement en raison des fonds publics limités et stagnant depuis plusieurs années et de l'accès restreint à du soutien pour de la création et de la production. Des solutions doivent être mises de l'avant pour mieux les soutenir et ainsi, pouvoir assurer un développement en continu des artistes et artisans tout au long de leur carrière. Beaucoup d'artistes vivent encore sous le seuil de la pauvreté et les revenus générés par leur pratique artistique sont souvent insuffisants et ils n'évoluent pas nécessairement avec l'augmentation de leur expérience et le degré de reconnaissance de leur travail. En arts visuels et en métiers d'art, les artistes et artisans doivent avoir un atelier et payer les matériaux utilisés, ce qui occasionne des coûts et réduit encore plus la portion de revenus. Dans ce contexte, il s'avère difficile de concilier la pratique artistique, le travail « alimentaire » et la vie de famille.

Recommandation : afin de soutenir adéquatement et en continu les artistes et artisans tout au long de leur carrière; afin de mettre en place des conditions facilitantes pour soutenir la création et la production des artistes et artisans en mi-carrière, il est recommandé d'ajouter des mesures de soutien et des bourses réservées spécifiquement à cette clientèle. La table des métiers d'art propose qu'une bourse de création et de production réservée aux artistes et artisans en mi-carrière soit ajoutée dans tous les volets disciplinaires de Première Ovation. Idéalement, ces nouvelles bourses de création et de production nécessiteraient une bonification de l'enveloppe budgétaire de Première Ovation afin de ne pas réduire le soutien financier dédié à la relève. Cette approche permettrait à la Ville de Québec de soutenir les artistes et artisans directement par le biais des organismes déjà mandatés pour gérer les différents volets de Première Ovation.

Le financement privé par la création d'une Fondation en métiers d'art

Les organismes culturels à but non lucratif du secteur des métiers d'art doivent continuellement imaginer de nouvelles sources de financement autre que public pour, d'une part assurer leur survie, mais également permettre un développement significatif de leur organisme et de leurs disciplines. Le nombre de commanditaires impliqués dans le secteur des métiers d'art sur le territoire est limité et très sollicité, et le mécénat quasi inexistant.

Recommandation : afin d'encourager le secteur privé à investir davantage dans le secteur des métiers d'art, il est recommandé d'offrir un soutien structurant et financier pour la création d'une Fondation en métiers d'art au bénéfice de l'ensemble de ce secteur de la région de Québec.

Soutien aux initiatives de regroupement en métiers d'art

De nombreux créateurs en métiers d'art, et particulièrement ceux issus de la relève, font face à de grands défis au moment d'établir leur propre atelier professionnel de création-production sur le territoire de la Ville de Québec. Chacun d'eux doit trouver un local commercial adéquat et abordable, réaliser les améliorations locatives nécessaires à leur pratique, acquérir des équipements spécialisés et acquitter, en plus du loyer, des taxes commerciales élevées.

Depuis quelques années, on constate une augmentation des initiatives de regroupement et de mutualisation au niveau des espaces de création dans le milieu des métiers d'art. On pensera notamment au Bloc 5 (Coopérative d'artisans, 5 artisans), à l'Atelier de lutherie Moustache (Société en nom collectif, 5 artisans), les Ateliers du Trois Cinquième (OBNL, 7 artisans), le regroupement de joaillères (non enregistré, 18^e rue à Limoilou, 6 artisans). Ces initiatives mettent en exergue la volonté des artistes de vivre de leur création-production dans un cadre sécuritaire et accessible.

Pour ce faire, il est recommandé que la Ville de Québec soutienne davantage celles-ci à deux niveaux : l'installation et le maintien en activité.

Recommandations : afin de soutenir les futures initiatives de regroupements relativement à leur installation (OBNL, coopératives, artistes, artisans, collectifs), instaurer des mesures incitatives telles qu'un soutien à l'accès à la propriété, un soutien au paiement du loyer commercial pour la période nécessaire aux améliorations locatives, remettre en place un programme de subvention ou de crédit de taxes commerciales et soutenir le développement d'outils de gestion sur mesure pour les projets de mutualisation dans l'Entente MCC / Ville de Québec.

Quant au maintien de l'activité des regroupements déjà installés (d'organismes, d'artisans), une aide à la gestion, une aide au fonctionnement, un soutien aux gestionnaires souvent bénévoles, une bonification du programme Vitalité pour les jeunes organismes, un soutien financier au p² pour les artisans locateur d'un espace dans un regroupement de 3 artisans et plus, constituent des éléments incontournables pour favoriser ce genre d'initiative.

Mémoire déposé par la table des métiers d'art du Conseil de la culture, juin 2014